



Service des ressources humaines
Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles
Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation

Paris, le **17 JAN. 2025**

NOTE D'INFORMATION

à l'attention des destinataires *in fine*

Objet : Note d'information sur l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2025

Un examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2025 dans les conditions prévues par l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 fixant les modalités d'organisation et l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat.

I- Critères d'avancement

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2017-1050 du 17 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif : « *Peuvent être promus au second grade [...], les fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3^e échelon de la classe normale du premier grade* ». Il convient également, d'avoir dans leurs fonctions antérieures, la possession des titres ou diplômes requis pour se présenter aux concours de recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat.

II- Modalités de l'épreuve

L'examen professionnel comprend une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec un jury d'une durée totale de 30 minutes visant à apprécier les connaissances du candidat en matière de politiques sociales mises en œuvre dans le cadre de la fonction publique, les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ainsi que les motivations, les aptitudes et les capacités méthodologiques d'intervention du candidat en service social au plan individuel et collectif.

Le point de départ de l'entretien consiste en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de 10 minutes au plus et pour conduire l'entretien, le jury dispose du dossier RAEP constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

Le candidat peut également être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

III- Inscriptions

Il existe deux modalités d'inscriptions du 27 janvier au 27 février 2025 : l'inscription télématique (recommandée) ou l'inscription par voie postale.

1- Pré-inscription télématique et confirmation par voie électronique (recommandée)

Les pré-inscriptions se feront via le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site « lajusticerecrute.fr », à compter du lundi 27 janvier 2025 à partir de 10h00, heure de Paris. La date de fin de saisie des inscriptions sur le site intranet et sur « lajusticerecrute.fr » est fixée au jeudi 27 février 2025 à 23h59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions. Il est recommandé aux candidats de porter attention à bien remplir la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la préinscription sera annulée.

Les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription généré automatiquement auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, **par voie électronique** une fiche d'inscription au format Excel ou Calc dûment complétée, dont le modèle est disponible sur le portail intranet et sur le site internet « lajusticerecrute.fr » accompagnée de sa fiche carrière disponible dans l'espace Harmonie du candidat, avant le jeudi 27 février 2025 à 23h59, heure de Paris à l'adresse fonctionnelle suivante :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé de réception par mail au plus tard dix jours après envoi.

2- Inscription par voie postale :

En cas d'impossibilité de s'inscrire par intranet et internet, les candidats peuvent obtenir un dossier d'inscription imprimé, sur demande écrite en recommandé simple. Pour cela, ils

doivent joindre à leur demande une enveloppe (format A4) suffisamment affranchie pour un envoi jusqu'à 60 grammes et libellée aux noms et adresse du candidat. La demande devra être transmise à l'adresse indiquée ci-dessous :

Ministère de la Justice
SG/SRH/SD STRAT/ATTRAC
Examen professionnel d'assistant principal de service social
13 Place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01

Le dossier complété accompagné de la fiche d'inscription devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le jeudi 27 février 2025, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Tout dossier incomplet, mal renseigné ou transmis hors délai sera rejeté.

IV- Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Les candidats déclarés admis à concourir devront transmettre :

- ⇒ **Par voie postale, un exemplaire** de leur dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) **au plus tard le lundi 17 mars 2025** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
SRH-SG / SDSTRAT / ATTRAC
Examen professionnel d'assistant principal de service social
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

- ⇒ **Un exemplaire par voie électronique** en un seul fichier PDF à l'adresse structurée suivante : concours-sg-a@justice.gouv.fr, **au plus tard le lundi 17 mars 2025 à 23h59, heure de Paris.**

Le dossier type pourra être téléchargé sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site internet « lajusticerecrite.fr ».

Tout envoi de dossier RAEP est définitif, aucune demande de modification ultérieure ne sera prise en compte. En outre, les candidats n'ayant pas envoyé leur dossier RAEP conforme et dans le délai requis ne pourront pas être auditionnés.

V- Oraux

Les entretiens oraux des candidats se dérouleront à Paris entre le **lundi 7 et le jeudi 10 avril 2025**.

Le modèle de RAEP est disponible dans les liens précisés ci-dessus à la rubrique « Inscriptions ». Dès réception de cette note, je vous saurais gré de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des assistants sociaux placés sous votre autorité et relevant de vos périmètres d'attribution, en

position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction, ainsi qu'aux assistants sociaux qui, en application des articles 31 et 32 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, ont fait le choix d'être rattachés en gestion au ministère de la justice.

La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation


Stéphanie CHASSAT

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Madame le directeur des affaires criminelles et des grâces

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau